

N^o 9208

Le 2^e Octobre 1860

Donation en faveur de l'Union
nationale - par

M^r Léonard Fustin Perrier

à
M^r Edmond Eugène Fleury

Papier

Gardeant les Notaires Publics, pour cette

partie de la Province du Canada, qui constituent ci-devant la Province du Bas-Canada, établis en la dite ville de Montréal, le ...

FUT PRÉSENT le sieur *Leandre Pierre Dorion*, notaire
à *Montreal*, de la dite ville de Montréal;
et *Antoine Levesque*, notaire en la dite ville de
à *Montreal*, de la dite ville de Montréal.

Lequel a reconnu et confessé, par ces présentes, avoir fait donation en
vif, par acte, cédé, quitté, transporté et délaissé, dès maintenant et à toujours,
au premier et prochain

garantir de tous troubles, dons, donations, dotes, hypothèques, restrictions, substitu-
tions, aliénations et autres empêchements, généralement quelconques,

à Monsieur *Edouard Eugène Beaudry*, notaire
à *Montreal*, de la dite ville de Montréal, à ce présent
et acceptant *Edouard Beaudry* et les successeurs
à *Montreal*, savoir:

Les septième et huitième originaux en date
en la dite ville de Montréal de la lettre D en Plaine
figuratif des biens de la paroisse de *St. Louis*
de la Paroisse de *Montreal* par la possession de
la Fabrique de *Montreal*: située à la dite ville de
St. Louis de la dite Province de *Montreal*,
de la continuation de la dite paroisse.

Beaudry

Ainsi que le tout se poursuit, comporte et étend de toutes parts, circonstances
et dépendances, que le dit *Seigneur Donateur* dit bien savoir et connaître
pour l'avoir vu et visité, dont il est content et satisfait, sans aucune
réserve par le dit *Seigneur Donateur* qui a signé et
posé le dit terrain d'illumination de la dite fabrique
de *Montreal*

Pour du dit terrain d'illumination et dépendances,
en jouir, user, faire et disposer par le dit *Seigneur Donateur* ses héritiers et
ayant cause, en toute propriété, en vertu des présentes, a été prouvé par
son *acte*.

CETTE Donation, cession, transport et délaissement ainsi faite par le dit
Seigneur Donateur ou dit *Seigneur Donateur* par son
témoignage de l'authenticité qui est bien juste; de faire
à tout temps; à la charge seulement de les conformer
aux Règlements de l'Ordre et Fabrique de *Montreal*
relativement au dit terrain donné, car telle est la
volonté de dit *Seigneur Donateur* qui a été par la
présente Donation dite et devenue irrévocable et
sans part pour quelques causes que ce soit.

Es

Et au moyen de tout ce que dessus exprimé, le dit *de la Motte*
transporté à ce dit *de la Motte* *de la Motte* jours
et ayant cause, tous droits de propriété, fonds, tréfonds, noms, raisons, possession
et autres choses généralement quelconques qu'il pourrait avoir, demander ou
prétendre en ou sur ce que dessus *de la Motte* dont et de
tout *de la Motte* démis et deviens pour en venir le dit *de la Motte*
de la Motte jours et ayant cause, consentant qu'il en soit ainsi
et mis en possession par et ainsi qu'il appartiendra; constituant à cette fin
pour procureur le porteur des présentes, lui donnant pouvoir de ce faire. Car ainsi,
etc.

Et pour l'exécution des présentes et de leurs dépendances, les dites parties ont
été leur domicile aux lieux sus-mentionnés, auxquels lieux, etc. Nonobstant, etc.
Promettant, etc. Obligant, etc. Renouçant, etc.

FAIT ET PASSÉ *de la Motte* en l'Étude de
de la Motte l'un des Notaires soussignés, l'an mil huit cent
soixante *de la Motte* le *de la Motte* jour du mois d'*de la Motte*, après
midi, sous le numéro *de la Motte* *de la Motte*

de la Motte des lieux *de la Motte* à *de la Motte* signé
de la Motte *de la Motte* *de la Motte*

de la Motte
de la Motte
de la Motte
de la Motte